

À la une

« Les risques pèsent sur le statut même de l'avocat »

entretien avec Louis DEGOS et Carine DENOIT-BENTEUX

Entrés en fonction le 1^{er} janvier 2026, le nouveau bâtonnier et la vice-bâtonnière du barreau de Paris, Louis Degos et Carine Denoit-Benteux, s'apprêtent à affronter un mandat dense et sous tension.



© David Nivière

Actualité

Origine de la robe des avocats, substituer l'histoire à la mythologie

libres propos par Jacques BOEDELS

Technique

L'accès au dossier de la procédure avant la saisine d'une juridiction de jugement

étude par Jean-Baptiste THIERRY et Paul MALLET

Doctrine

Réseaux sociaux et personne sous tutelle

étude par Christian GAMALEU KAMENI

Jurisprudence

Quand la Cour de cassation distribue mal les rôles en matière d'expertise médicale

note par Bruno PY sous Cass. 2^e civ., 6 nov. 2025

Gazette Spécialisée

DROIT DE LA FAMILLE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Élodie MULON

Avocate au barreau de Paris, associée, Mulon Associés

• Guillaume BARBE

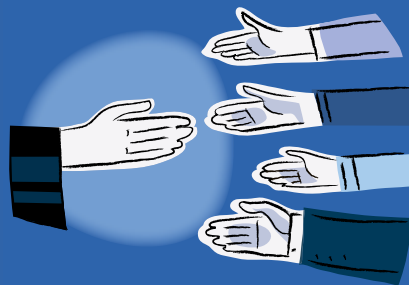
Avocat au barreau de Paris, associé, Cadiou & Barbe

• Jennifer TERVIL

Avocate au barreau de Paris, associée, CM&A-Chauveau Mulon & Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Louise ASTRUC BACIOTTI, Charlotte BLANCHE, Alice BOUISSOU, Philippa BOUVEAU, Matthieu DRID, Joanna DURANTEAU, Priscillia FERNANDES, Loraine FIRDION, Garance JEANBART, Françoise KEMPF, Joséphine LEVÉ, Silan MANIS, Léa MARTEAUX, Julie MATTIUSSI, Capucine MÉRIGAUD, Océane PAULHAN, Juliette RICHARD, Rebecca RIZK, Shahrazade SABIL, Jennifer TERVIL, Clothilde TORCHY, Mahi VERCELLINO et Hansu YALAZ





“ 95 % des réponses utiles pour vos rendez-vous clients en droit de la famille sont dans **Réflexe** ”

LA 10^e ÉDITION EST À JOUR

ACTUALISATIONS

- de la loi n° 2024-536 du 13 juin 2024 et du décret n° 2025-47 du 15 janvier 2025 relatifs à l'ordonnance de protection et à l'ordonnance provisoire de protection immédiate.
- du décret n° 2025-660 du 18 juillet 2025 portant réforme de l'instruction conventionnelle et recodification des modes amiables de résolution des différends.
- et des mesures fiscales résultant de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 (loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025)

NOUVEAUTÉS

- un nouveau focus sur les assurances-vie,
- des schémas sur le divorce contentieux et sur le divorce par consentement mutuel,
- un schéma procédural de l'ouverture d'une mesure de protection,
- et un nouveau tableau récapitulatif sur l'audience de règlement amiable (ARA) et la césure.

LES ATOUTS DE RÉFLEXE

- Un outil synthétique (170 pages) avec 70 % de tableaux pour une efficacité optimale.
- Un accès rapide à l'information grâce aux onglets thématiques (procédure de divorce, calcul de la prestation compensatoire, obligations alimentaires, successions-libéralités, etc.) et aux principaux textes applicables, en droit interne comme en droit européen et international.
- Un outil conçu par des praticiens experts en droit de la famille et en fiscalité.

68 € TTC

Disponible sur

Librairie **lgdj**.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

· Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuilletable numérique : 274,65 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuilletable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL485k8 ■ Lancement officiel du « Legal Data Space européen » 3
- GPL485t6 ■ Gérald Darmanin, « ministre des avocats » 5
- GPL485u4 ■ « Les risques pèsent sur le statut même de l'avocat »
entretien avec Louis DEGOS et Carine DENOIT-BENTEUX 8
- GPL485i1 ■ Origine de la robe des avocats, substituer l'histoire
à la mythologie
libres propos par Jacques BOEDEL 12


Technique

- GPL485r7 ■ L'accès au dossier de la procédure avant la saisine
d'une juridiction de jugement
étude par Jean-Baptiste THIERRY et Paul MALLET 15

Doctrine

- GPL483f4 ■ Réseaux sociaux et personne sous tutelle
étude par Christian GAMALEU KAMENI 19

Jurisprudence

- GPL485h8 ■ Quand la Cour de cassation distribue mal les rôles
en matière d'expertise médicale
note par Bruno PY sous Cass. 2^e civ., 6 nov. 2025 23
- GPL485t8 ■ Éclairage contrasté sur l'intérêt au paiement du subrogé :
exigence positive d'une preuve de l'intérêt du *solvens*, admission
de l'intérêt extra-patrimonial
note par Pierre BOISSAN sous Cass. 1^{re} civ., 13 nov. 2025 27
- GPL485n3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 30
- GPL485l6 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 36
- GPL484x7 ■ Chronique de jurisprudence de droit des contrats
par Dimitri HOUTCIEFF en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL484x7> 

Gazette Spécialisée

DROIT DE LA FAMILLE

39

Sous la responsabilité scientifique de

Élodie MULON, Guillaume BARBE et Jennifer TERVIL

La rédaction de la *Gazette du Palais*
vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2026.